

## Fiche d'information sur le GIEC: Comment fonctionne le processus d'examen du GIEC?

Le GIEC s'engage à établir des rapports qui répondent aux plus hauts critères d'excellence scientifique, d'impartialité et de clarté. L'examen en plusieurs phases constitue un élément essentiel du processus, qui permet d'assurer une évaluation complète, objective et transparente de l'état actuel des connaissances scientifiques en matière de changement climatique<sup>1</sup>. Les examinateurs et les gouvernements sont invités, lors des différentes phases du processus, à formuler des observations sur l'évaluation scientifique, technique et socio-économique ainsi que sur l'impartialité des projets de texte. Des centaines d'examineurs prennent part au processus d'examen, en analysant le degré d'exactitude et d'exhaustivité du contenu scientifique des projets de texte.

Les rapports d'évaluation et les rapports spéciaux sont élaborés par des équipes d'auteurs et d'éditeurs-réviseurs chargés des différents chapitres. (Voir la fiche d'information sur le GIEC – *Comment le GIEC sélectionne-t-il ses auteurs?*). Les éditeurs-réviseurs s'assurent que toutes les observations importantes reçues au cours du processus d'examen ont bien été prises en compte par les équipes d'auteurs et veillent à ce que les rapports reflètent adéquatement les réelles différences de point de vue constatées dans la littérature scientifique.

Les auteurs rédigent la première version d'un rapport en s'appuyant sur les textes à caractère scientifique, technique et socio-économique parus dans des revues scientifiques et d'autres publications pertinentes. (Voir la fiche d'information sur le GIEC – *Sur quels documents le GIEC se fonde-t-il?*). Ce premier projet de texte est ensuite examiné par des experts. Tout expert intéressé est invité à soumettre des observations. Les groupes de travail, les membres des équipes d'auteurs, les gouvernements, les organisations ayant le statut d'observateur auprès du GIEC et d'autres organismes peuvent encourager des experts à s'inscrire en tant qu'examineurs, l'essentiel étant d'assurer une représentation aussi large que possible des diverses régions du monde, des principaux points de vue et des différents domaines de compétence. Pour ce qui concerne le cinquième Rapport d'évaluation, des experts peuvent s'inscrire en tant qu'examineurs en attestant eux-mêmes de leurs compétences particulières.

Une fois la première version du rapport examinée par les experts, les équipes d'auteurs établissent une seconde version en tenant compte des observations reçues. La première version du résumé à l'intention des décideurs est également mise au point. Ces deux versions sont soumises à un examen simultané par les experts et les gouvernements. Les experts qui se sont inscrits pour l'examen du premier projet de texte sont automatiquement inscrits pour cette seconde phase d'examen, à laquelle peuvent s'enregistrer d'autres experts.

Les équipes d'auteurs établissent les versions définitives du rapport intégral et du résumé à l'intention des décideurs en tenant compte des observations reçues. La version définitive du rapport est distribuée

<sup>1</sup> Le processus d'examen est décrit aux sections 4.2, 4.3.4, 4.4 et 4.6 de l'Appendice A des Principes régissant les travaux du GIEC – Procédures concernant l'élaboration, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication des rapports du GIEC ([http://www.ipcc.ch/pdf/ipcc-principles/ipcc\\_principles\\_french/ipcc-principles-appendix-a-final\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/ipcc-principles/ipcc_principles_french/ipcc-principles-appendix-a-final_fr.pdf)).

aux gouvernements pour une dernière série d'observations écrites sur le résumé avant que les gouvernements ne se réunissent en session plénière pour approuver le résumé ligne par ligne et accepter le rapport principal. (Voir la fiche d'information sur le GIEC – *Comment le GIEC approuve-t-il les rapports?*).

Toutes les observations sur les projets de texte soumises dans le cadre de ce processus d'examen, qui sont prises en compte par les auteurs, et les réponses écrites à ces observations seront publiées ultérieurement.

Des procédures particulières sont appliquées pour l'examen du rapport de synthèse et du résumé à l'intention des décideurs correspondant, lesquels font l'objet d'une seule phase d'examen simultané par les experts et les gouvernements. Après révision, le rapport de synthèse et le résumé sont envoyés aux gouvernements et aux organisations ayant le statut d'observateur auprès du GIEC pour examen avant que les gouvernements ne se réunissent en session plénière pour approuver le résumé et adopter le rapport de synthèse.

Au cours du processus d'examen, l'accès aux projets de texte n'est accordé qu'aux examinateurs inscrits en tant que tels, à condition que les projets de texte ne soient pas cités, reproduits ou diffusés. Ces derniers ne sont pas rendus publics tant que le document définitif n'a pas été approuvé, vu qu'ils sont encore en chantier et qu'ils ne répondent peut-être pas encore aux critères du GIEC en matière de qualité et d'exactitude. Le projet de texte sera inévitablement modifié en fonction des observations reçues et des résultats de l'analyse de la littérature la plus récente. Le GIEC fixe des dates limites pour la prise en compte de la littérature destinée à être publiée dans des revues scientifiques, dans le cas où elle serait utilisée dans le rapport en question. Pour être citée dans le cinquième Rapport d'évaluation, il faut que la publication de cette littérature ait été acceptée deux à trois mois environ avant l'élaboration de la version définitive du rapport. Afin de garantir la transparence du processus d'examen, les projets de texte, ainsi que toutes les observations des examinateurs et les réponses des groupes d'auteurs à ces observations seront accessibles à tous lors de la publication des versions définitives des rapports.

### Nombre d'observations reçues pour le cinquième Rapport d'évaluation

		Nombre d'observations	Experts	Gouvernements
Groupe de travail I	Première version	21 400	659	–
	Seconde version	31 422	800	26
Groupe de travail II	Première version	19 598	563	–
	Seconde version	28 544	452	33
Groupe de travail III	Première version	16 169	602	–
	Seconde version	19 554	444	24
Rapport de synthèse	Première version	5 944	85	42
Total		142 631	–	–

Note: Certains experts sont inscrits dans plusieurs groupes de travail et pour le *Rapport de synthèse*.

Révision: 15 janvier 2015

Pour plus d'informations, merci de contacter le:

Secrétariat du GIEC  
s/c Organisation météorologique mondiale  
7 bis, avenue de la Paix  
Case postale 2300  
CH-1211 Genève 2  
Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 82 08 / 54 / 84  
Fax: +41 (0) 22 730 80 25 / 13  
Courriel: IPCC-Sec@wmo.int  
www.ipcc.ch